

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1486

14 juin 2012

### SOMMAIRE

Allfoodconcept S.A. ....	71324	Starting Luxco S.à.r.l. ....	71315
Arlequin Média Com Luxembourg S.A. ..	71328	Stasia S.A., SPF .....	71315
ASR Fonds .....	71316	State Street Bank Luxembourg S.A. ....	71316
Camlux A .....	71317	Steffes S.à r.l. ....	71316
Complix Luxembourg S.A. ....	71305	Structor .....	71316
Daditra S.A. ....	71298	Super Price .....	71317
Diga Consulting SA .....	71328	Synergo S.A. ....	71322
Fuchs & Insurances S.A. ....	71305	Tactical Investment Product .....	71325
GSC European Mezzanine Luxembourg VII S.à.r.l. ....	71327	Tar Heel Trading International S.à r.l. ...	71322
GSC European Mezzanine Luxembourg VI S.à.r.l. ....	71325	Tatimati S.A. ....	71325
Ideal Standard International S.A. ....	71313	Tatimati S.A. ....	71326
Kanelium Invest S.A. ....	71282	Taylor S.A., SPF .....	71326
Pantheon S.A. ....	71315	Tebat S.à r.l. ....	71326
Placer S.A. ....	71307	Tendance Vins S.à r.l. ....	71323
Sail Multi-Strategies Fund .....	71314	Themus-IPC.EU .....	71326
SCEM Reinsurance .....	71307	Thermolux .....	71327
S.C.I. Em den Bëschel .....	71301	Tilltro S.A. ....	71327
Scorpio Collection .....	71302	Tiscali Financial Services S.A. ....	71323
Secti Toitures S.A. ....	71317	Trian Institutional Real Estate I S.A. ....	71323
Service Plus S.à r.l. ....	71307	T. Rowe Price International Ltd, Luxem- bourg Branch .....	71322
SGG Holdings S.A. ....	71313	Tyco Electronics Holding S.à r.l. ....	71324
Société Flue S.A. ....	71313	TyCom Holdings II S.A. ....	71324
Sodalys SA .....	71313	Universal Air Charter .....	71328
Sofimat S.A. S.P.F. ....	71314	Volkswagen Finance Luxembourg S.A. ....	71323
Sofit International S.A. ....	71314	Warburg Invest Luxembourg S.A. ....	71326
Stare S.à r.l. ....	71314	White Mountains Investments (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	71294
Start Holdco S.à.r.l. ....	71315		

**Kanelium Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.376.

L'an deux mille douze, le vingt-six avril,  
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KANELIUM INVEST S.A." (la «Société»), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 156.376, constituée suivant acte notarié en date du 21 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2672 du 6 décembre 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2012, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne BITTERLICH, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Emeline DUBOIS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Autorisation expresse au Conseil d'Administration de la Société, conformément aux articles 49-2 et 49-7 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, de prendre en gage des titres émis par la Société dans le cadre d'un «Securities Pledge Agreement»;

2. Augmentation du capital afin de porter celui-ci de EUR 55.221.705, à EUR 71.434.747 par l'émission de (i) 2.117.638 actions ordinaires avec désignation de valeur nominale de EUR 1,- par action ordinaire (les «Actions Ordinaires») assorties d'une prime d'émission globale de EUR 5.853.786,72 et par l'émission de (ii) 14.095.404 actions préférentielles avec rachat obligatoire («APRO ou MRPS»), dont 8.106.512 APRO ou MRPS sans droit de vote et 5.988.892 APRO ou MRPS avec droit de vote avec désignation de valeur nominale de EUR 1,- par MRPS;

3. Souscription et paiement des Actions Ordinaires et APRO ou MRPS par un apport en numéraire à la Société et paiement de la prime d'émission sur les Actions Ordinaires;

4. Annulation du capital autorisé existant de EUR 16.904.606,-;

5. Introduction d'un capital autorisé fixé à EUR 22.963.972,-; rapport établi par le Conseil d'Administration fixant les conditions dans lesquelles le capital peut être augmenté;

6. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des Convertible Preferred Equity Certificates «CPECs» et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé;

7. Pouvoir de procéder aux inscriptions dans les registres des actionnaires suite aux modifications de l'actionnariat de la Société;

8. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les décisions qui précèdent;

9. Modification de l'article 8.3 des statuts comme suit:

«L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 22<sup>ème</sup> jour du mois d'avril, à 17.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

10. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Il est rappelé que par un acte de cession d'actions daté du 9 novembre 2010 (le «Share Purchase Agreement»), Holdings Invest S.C., une société civile de droit luxembourgeois ayant son siège social sis 412 F Route d'Esch L-2086 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4.247 («Holdings Invest») et Sol S.A. SPF, une société de gestion et de patrimoine familial de droit luxembourgeois, ayant son siège social 72 rue Dr. J. Peffer, L-2319 Howald immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.982 («Sol»), ensemble avec d'autres vendeurs ont accepté de vendre à la Société la totalité des actions détenues dans SGG Holdings SA, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.013 («SGG Holdings»).

Afin de garantir leurs obligations au titre du Share Purchase Agreement, Holdings Invest a accepté de transférer 10% du Holdings Invest Purchase Price (tel que défini dans le Share Purchase Agreement) («Holdings Invest Escrow Amount») sur un compte bloqué ouvert en son nom et au nom de la Société auprès de Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A. et Sol a accepté de transférer 10% du Sol Purchase Price (tel que défini dans le Share Purchase Agreement) («Sol Escrow Amount») sur un compte bloqué ouvert en son nom et au nom de la Société auprès de Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A. Dans le cadre du financement de l'acquisition par SGG HOLDINGS SA, une filiale de la Société, des actions de ANT, les actionnaires de la Société ont accepté de souscrire à de nouveaux titres de la Société à concurrence d'un montant de vingt-et-un millions cent soixante-quatorze mille neuf cent trente euros et cinquante-deux centimes (EUR 21.174.930,52) lors de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'«Augmentation de Capital»).

(1) Holdings Invest, une société civile de droit luxembourgeois, ayant son siège social 412F Route d'Esch L-2086 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4.247 («Holdings Invest») (2) Senoufo SPF SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 412F Route d'Esch L-2086 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.220 («Senoufo») et détenue par les mêmes actionnaires que Holdings Invest, (3) Mireille Gehlen, résidant 2, rue J.F. Kennedy 3502 Dudelange et (4) François Winandy, résidant 104, rue des Pommiers 2343 Luxembourg, ont entrepris d'investir un montant de un million neuf cent cinquante-quatre mille quatre-vingt-deux euros et cinquante trois centimes (EUR 1.954.082,53) (le «Montant Investi») dans l'Augmentation de Capital. Simultanément, Holdings Invest, Senoufo, Mireille Gehlen et François Winandy vont souscrire à certaines autres valeurs mobilières émises par la Société ainsi qu'il suit (les «Titres»):

	Actions	CPECs	MRPS S	MRPS A
Holdings Invest S.C. ....	328.271	769.380		
Senoufo SPF S.A. ....			372.981	275.549
Mireille Gehlen ....			20.084	14.837
François Winandy ....			20.084	14.837

Afin de permettre à Holdings Invest, Senoufo, Mireille Gehlen et François Winandy de souscrire leur part de Titres, la Société a accepté de réduire (i) le montant du Holdings Invest Escrow Amount du montant de deux millions trois cent soixante-treize mille cinq cent quatorze euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 2.373.514,87) («le 1<sup>er</sup> Montant Libéré»), et (ii) le montant du Sol Escrow Amount du montant de deux cent soixante treize mille huit cent quatre-vingt-six euros et dix-huit centimes (EUR 273.886,18) («le 2<sup>nd</sup> Montant Libéré»). Consécutivement à cette mainlevée, le 1<sup>er</sup> Montant Libéré et le 2<sup>nd</sup> Montant Libéré seront virés sur le Dedicated Account (tel que défini dans le Share Purchase Agreement) pour le compte de Holdings Invest, Senoufo, Mireille Gehlen et François Winandy. En contrepartie de ce qui précède, Holdings Invest, Senoufo, Mireille Gehlen et François Winandy ont accepté de donner en gage en faveur de la Société une portion des Titres souscrits au moyen du Montant Libéré.

En vertu de ce qui précède, il est envisagé que Holdings Invest, Senoufo, Mireille Gehlen et François Winandy, en qualité de constituants de gage, concluent avec la Société, en qualité de créancier gagiste, un gage portant sur les Titres mentionnés ci-dessous («Les Titres Gagés») (le «Securities Pledge Agreement»), et les actionnaires reconnaissent avoir reçu un projet du Securities Pledge Agreement.

Il est indiqué à l'assemblée que le Conseil d'Administration de la Société envisage de conclure le Securities Pledge Agreement et à cet égard, en conformité avec les dispositions des articles 49-2 et 49-7 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), il est demandé que les actionnaires de la Société donnent leur accord préalable exprès à la conclusion du Securities Pledge Agreement (l'«Autorisation»).

Après délibérations, l'Assemblée décide de donner l'Autorisation au Conseil d'administration sous les conditions suivantes:

- La nature et le nombre maximal de titres pouvant être acquis par la Société au titre de la réalisation du Securities Pledge Agreement sont les Titres suivants:

	Actions	CPECs	MRPS S	MRPS A
Holdings Invest S.C. ....	207.411	486.111		
Senoufo SPF S.A. ....			753.811	556.901
Mireille Gehlen ....			20.084	14.837
François Winandy ....			20.084	14.837

- Cette Autorisation est donnée en conformité avec la Loi pour une durée de 2 ans;

- En cas de réalisation du Securities Pledge Agreement, la valorisation des Titres s'effectuera à un prix égal à leur valeur de souscription.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de seize millions deux cent treize mille quarante-deux euros (EUR 16.213.042) pour le porter de son montant actuel de cinquante-cinq millions deux cent vingt-et-un mille sept cent cinq euros (EUR 55.221.705) à soixante-et-onze millions quatre cent trente-quatre mille sept cent quarante-sept euros (EUR 71.434.747) par l'émission de deux millions cent dix-sept mille six cent trente-huit (2.117.638) actions ordinaires avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par action ordinaire assorties conjointement d'une prime d'émission de cinq millions huit cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingt-six euros et soixante-douze centimes (EUR 5.853.786,72) (les «Actions Ordinaires») et quatorze millions quatre-vingt-quinze mille quatre cent quatre (14.095.404) actions préférentielles avec rachat obligatoire (les «APRO ou MRPS») dont huit millions cent six mille cinq cent douze (8.106.512) APRO ou MRPS sans droit de vote et cinq millions neuf cent quatre-vingt huit mille huit cent quatre-vingt-douze (5.988.892) APRO ou MRPS avec droit de vote d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par APRO ou MRPS.

*Souscription et Libération:*

L'Assemblée générale accepte à la souscription la société SAMANCO S.A, SPF, une société anonyme ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.54.

Les deux millions cent dix-sept mille six cent trente-huit (2.117.638) actions ordinaires et les quatorze millions quatre-vingt-quinze mille quatre cent quatre (14.095.404) APRO ou MRPS dont huit millions cent six mille cinq cent douze (8.106.512) APRO ou MRPS sans droit de vote et cinq millions neuf cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-douze (5.988.892) APRO ou MRPS avec droit de vote sont toutes souscrites comme suit:

1) Un million quatre cent soixante-dix mille quatre cent soixante-seize (1.470.476) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par action ordinaire assorties d'une prime d'émission de quatre millions soixante-quatre mille huit cent trente-six euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 4.064.836,81), soit pour un montant total de cinq millions cinq cent trente-cinq mille trois cent douze euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 5.535.312,81), étant entendu que la différence entre le prix de souscription de chaque action ordinaire et de sa valeur nominale sera affectée à un compte de prime d'émission, sont souscrites par ULRAN S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10.563,

ici représentée par le Président de l'Assemblée prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 24 avril 2012, qui restera annexée au présent acte;

2) Cinq millions six cent vingt-neuf mille cent dix-huit (5.629.118) APRO ou MRPS sans droit de vote et quatre millions cent cinquante-huit mille six cent cinquante-quatre (4.158.654) APRO ou MRPS avec droit de vote, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) pour un montant total de neuf millions sept cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-douze euros (EUR 9.787.772) sont souscrits par REDCREST Consulting Ltd, une société de droit chypriote ayant son siège social à 2 Apostolos Varnavas, Centaur House, 2571 Nisou, Nicosia, Cyprus, inscrite au registre des sociétés de Chypre sous le numéro 264672,

ici représentée par le Président de l'Assemblée prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Nicosia, le 20 avril 2012, qui restera annexée au présent acte;

3) Cent dix-neuf mille neuf cent dix-sept (119.917) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par action ordinaire assorties d'une prime d'émission de trois cent trente-et-un mille quatre cent quatre-vingt-six euros et cinquante-six centimes (EUR 331.486,56), soit pour un montant total de quatre cent cinquante-et-un mille quatre cent trois euros et cinquante-six centimes (EUR 451.403,56), étant entendu que la différence entre le prix de souscription de chaque action ordinaire et de sa valeur nominale sera affectée à un compte de prime d'émission, et quatre cent cinquante-neuf mille cinquante-deux (459.052) APRO ou MRPS sans droit de vote et trois cent trente-neuf mille cent trente-six (339.136) APRO ou MRPS avec droit de vote d'une valeur nominale d'une euro (EUR 1) pour un montant total de sept cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre-vingt-huit euros (EUR 798.188), sont souscrits par SURIDAM HOLDING S.A., SPF, une société anonyme ayant son siège social à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.290,

ici représentée par le Président de l'Assemblée prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 20 avril 2012, qui restera annexée au présent acte;

4) Vingt mille quatre-vingt-quatre (20.084) APRO ou MRPS sans droit de vote et quatorze mille huit cent trente-sept (14.837) APRO ou MRPS avec droit de vote, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, pour un montant total de trente-quatre mille neuf cent vingt-et-un euros (EUR 34.921) sont souscrits par Madame Mireille Gehlen, directeur, demeurant à L-3502 Dudelange, 2, rue J.-F. Kennedy,

ici représentée par le Président de l'Assemblée, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 20 avril 2012, qui restera annexée au présent acte;

5) Vingt mille quatre-vingt-quatre (20.084) APRO ou MRPS sans droit de vote et quatorze mille huit cent trente-sept (14.837) APRO ou MRPS avec droit de vote, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, pour un montant total de trente-quatre mille neuf cent vingt-et-un euros (EUR 34.921) sont souscrits par Monsieur François Winandy, directeur, demeurant à L-2343 Luxembourg, 104, rue des Pommiers,

ici représenté par le Président de l'Assemblée prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Hossgor, le 25 avril 2012, qui restera annexée au présent acte;

6) Huit cent quarante-trois mille cinq cent quatre (843.504) APRO ou MRPS sans droit de vote et six cent vingt-trois mille cent soixante-deux (623.162) APRO ou MRPS avec droit de vote, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, soit pour un montant total de un million quatre cent soixante-six mille six cent soixante-six euros (EUR 1.466.666), sont souscrits par SOL SPF S.A, une société anonyme ayant son siège social à L-2319 Howald, 72, rue Dr J. Pfeffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.982,

ici représentée par le Président de l'Assemblée prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 20 avril 2012, qui restera annexée au présent acte;

7) Trois cent vingt-huit mille deux cent soixante-et-onze (328.271) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par action ordinaire assorties d'une prime d'émission de neuf cent sept mille quatre cent trente-neuf euros et cinquante-trois centimes (907.439,53), soit pour un montant total de un million deux cent trente-cinq mille sept cent dix euros et cinquante-trois centimes (EUR 1.235.710,53), étant entendu que la différence entre le prix de souscription de chaque action ordinaire et de sa valeur nominale sera affectée à un compte de prime d'émission, sont souscrites par HOLDINGS INVEST S.C, une société civile ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4.247,

ici représentée par le Président de l'Assemblée prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg le 20 avril 2012, qui restera annexée au présent acte;

8) Trois cent soixante-douze mille neuf cent quatre-vingt-un (372.981) APRO ou MRPS sans droit de vote et deux cent soixante quinze mille cinq cent quarante-neuf (275.549) APRO ou MRPS avec droit de vote, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, soit pour un montant total de six cent quarante-huit mille cinq cent trente euros (EUR 648.530), sont souscrits par SENOUFO S.A, SPF, une société anonyme ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.220,

ici représentée par le Président de l'Assemblée prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 20 avril 2012, qui restera annexée au présent acte;

9) Quarante-trois mille six cent neuf (43.609) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par action ordinaire assorties d'une prime d'émission de cent vingt mille cinq cent quarante-huit euros et trente-six centimes (EUR 120.548,36), soit pour un montant total de cent soixante-quatre mille cent cinquante-sept euros cinquante-six centimes (EUR 164.157,36), étant entendu que la différence entre le prix de souscription de chaque action ordinaire et de sa valeur nominale sera affectée à un compte de prime d'émission, sont souscrites par JEWEL PARTNERS S.C, une société civile ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4.575,

ici représentée par le Président de l'Assemblée prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 19 avril 2012, qui restera annexée au présent acte;

10) Cent soixante six mille neuf cent trente-neuf (166.939) APRO ou MRPS sans droit de vote et cent vingt-trois mille trois cent trente (123.330) APRO ou MRPS avec droit de vote, ayant une valeur nominale de EUR 1, pour un montant total de deux cent quatre-vingt-dix mille deux cent soixante neuf euros (EUR 290.269) sont souscrites par JEWEL SPF S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41 Boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.192,

ici représentée par le Président de l'Assemblée prénommé,



en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 19 avril 2012, qui restera annexée au présent acte;

11) Trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-sept (34.887) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par action ordinaire assorties d'une prime d'émission de quatre-vingt-seize mille quatre cent trente-huit euros et treize centimes (EUR 96.438,13), soit pour un montant total de cent trente-et-un mille trois cent vingt-cinq euros et treize centimes (EUR 131.325,13), étant entendu que la différence entre le prix de souscription de chaque action ordinaire et de sa valeur nominale sera affectée à un compte de prime d'émission et, cent trente-trois mille cinq cent cinquante-et-un (133.551) APRO ou MRPS sans droit de vote et quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante quatre (98.664) APRO ou MRPS avec droit de vote, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), soit pour un montant total de deux cent trente-deux mille deux cent quinze euros (EUR 232.215), sont souscrits par Monsieur Hans Leijdesdorff, directeur, domicilié à Vliegheiweg, 3, NL-1272 PH Huizen,

ici représenté par le Président de l'Assemblée prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Amsterdam, le 18 avril 2012, qui restera annexée au présent acte;

12) Trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-sept (34.887) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par action ordinaire assorties d'une prime d'émission de quatre-vingt-seize mille quatre cent trente-huit euros et treize centimes (EUR 96.438,13), soit pour un montant total de cent trente-et-un mille trois cent vingt-cinq euros et treize centimes (EUR 131.325,13), étant entendu que la différence entre le prix de souscription de chaque action ordinaire et de sa valeur nominale sera affectée à un compte de prime d'émission et, cent trente-trois mille cinq cent cinquante (133.550) APRO ou MRPS sans droit de vote et quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante quatre (98.664) APRO ou MRPS avec droit de vote, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), soit pour un montant total de deux cent trente-deux mille deux cent quatorze euros (EUR 232.214), sont souscrits par Madame Shareen Perret Gentil, domiciliée à Vliegheiweg, 3, NL-1272 PH Huizen,

ici représentée par le Président de l'Assemblée prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Huizen, le 18 avril 2012, qui restera annexée au présent acte;

13) Quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-onze (85.591) actions ordinaires avec désignation de valeur nominale d'un euro (EUR 1) par action ordinaire assorties d'une prime d'émission de deux cent trente-six mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt centimes (EUR 236.599,20), soit pour un montant total de trois cent vingt-deux mille cent quatre-vingt-dix euros et vingt centimes (EUR 322.190,20), étant entendu que la différence entre le prix de souscription de chaque action ordinaire et de sa valeur nominale sera affectée à un compte de prime d'émission et, trois cent vingt-sept mille six cent quarante-neuf (327.649) APRO ou MRPS sans droit de vote et deux cent quarante-deux mille cinquante-neuf (242.059) APRO ou MRPS avec droit de vote, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), soit pour un montant total de cinq cent soixante-neuf mille sept cent huit euros (EUR 569.708), sont souscrits par SAMANCO S.A, SPF, une société anonyme ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B

ici représentée par le Président de l'Assemblée prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 20 avril 2012, qui restera annexée au présent acte.

Les deux millions cent dix-sept mille six cent trente-huit (2.117.638) nouvelles actions ordinaires et quatorze millions quatre-vingt-quinze mille quatre cent quatre (14.095.404) nouvelles actions préférentielles avec rachat obligatoire sont intégralement libérées en espèces pour un montant total de vingt-deux millions soixante-six mille huit cent vingt-huit euros et soixante-douze centimes (EUR 22.066.828,72) dont un montant de seize millions deux cent treize mille quarante-deux euros (EUR 16.213.042) est affecté au capital social de la Société et le solde, soit cinq millions huit cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingt-six euros et soixante-douze cents (EUR 5.853.786,72) au compte de prime d'émission.

Le montant total de vingt-deux millions soixante-six mille huit cent vingt-huit euros et soixante-douze centimes (EUR 22.066.828,72) est dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi que le prouve le certificat bancaire délivré au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide d'annuler le capital autorisé existant de seize millions neuf cent quatre mille six cent six euros (EUR 16.904.606) et d'introduire un nouveau capital autorisé d'un montant de vingt-deux millions neuf cent soixante-trois mille neuf cent soixante-douze euros (EUR 22.963.972).

Un exemplaire du rapport spécial prévu à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, restera annexé au présente pour être enregistré en même temps.

#### *Quatrième résolution:*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**« Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à soixante-et-onze millions quatre cent trente-quatre mille sept cent quarante-sept euros (EUR 71.434.747) représenté par neuf millions trois cent trente mille deux cent soixante-neuf (9.330.269) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, trente-cinq millions sept cent dix-sept mille trois cent soixante-six (35.717.366) actions préférentielles avec rachat obligatoire sans droit de vote (les «APRO ou MRPS sans droit de vote») et vingt-six millions trois cent quatre-vingt-sept mille cent douze (26.387.112) actions préférentielles avec rachat obligatoire avec droit de vote (les «APRO ou MRPS avec droit de vote», ensemble avec les «APRO ou MRPS sans droit de vote», les «APRO ou MRPS»).

Il est fait référence aux Actions Ordinaires et aux APRO ou MRPS individuellement en tant qu' «Action» et collectivement en tant qu' «Actions».

5.2 Le capital autorisé de la Société est fixé à vingt-deux millions neuf cent soixante-trois mille neuf cent soixante-douze euros (EUR 22.963.972) représenté par vingt-deux millions neuf cent soixante-trois mille neuf cent soixante-douze (22.963.972) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

En conséquence, le Conseil d'Administration est autorisé pour une période de 5 ans, à partir de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'assemblée générale du 26 avril 2012, à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à des nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues par la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans et tant que le capital social émis résultant de ces augmentations demeure égal ou inférieur au seuil des vingt-deux millions neuf cent soixante-trois mille neuf cent soixante-douze euros (EUR 22.963.972).

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre tout instrument de dette convertible ou non sous forme nominative, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que tout émission d'un instrument de dette convertible ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant attrait.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisée.

Le capital autorisé et le capital souscrit pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.»

*Cinquième résolution:*

L'assemblée générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des Convertible Preferred Equity Certificates, «CPECs» et de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé.

*Sixième résolution:*

L'assemblée générale décide de donner un pouvoir à Madame Corinne Bitterlich, Mademoiselle Emeline Dubois et Monsieur Alain Renard, chacun avec pouvoir individuel, afin de procéder à toutes inscriptions nécessaires dans le registre des actionnaires conformément aux modifications adoptées.

*Septième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8.3 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **8.3.** L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 22<sup>ème</sup> jour du mois d'avril, à 17.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and twelve, on the twenty six April,

before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,  
is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "KANELIUM INVEST S.A." (the "Company"), a société anonyme, with registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 156.376, incorporated pursuant to a notarial deed on 21 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2672 on 6 December 2010.

The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 February 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 8.30 a.m. with Mr Alain RENARD, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Corinne BITTERLICH, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The meeting elected as scrutineer Mrs Emeline DUBOIS, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the meeting is held with the following:

#### *Agenda*

1. Express authorization to be given to the Board of Directors of the Company, in accordance with articles 49-2 and 49-7 of the Law relating to Commercial companies as amended, to pledge securities issued by the Company in the framework of a "Securities Pledge Agreement"

2. Capital increase so as to raise it from EUR 55.221.705 up to EUR 71.434.747 through the issue of (i) 2.117.638 ordinary shares with a nominal value of one euro each (the "Ordinary Shares") together with an aggregate share premium fixed at EUR 5.853.786,72 and (ii) 14.095.404 mandatory redeemable preferred shares ("APRO or MRPS") out of which 8.106.512 non voting APRO or MRPS and 5.988.892 voting APRO or MRPS with a nominal value of one euro each;

3. Subscription and payment of the Ordinary Shares and the APRO or MRPS by a contribution in cash and payment of the share premium on the Ordinary Shares;

4. Cancellation of the precedent authorized capital fixed at EUR 16.904.606;

5. Introduction of a new authorized capital fixed at EUR 22.963.972; report of the Board of Directors fixing the conditions for the capital increase;

6. Authorization to the Board of Directors to issue Convertible Preferred Equity Certificate (CPECs) and to limit or suppress the preferential subscription right during share capital increases made within the framework of the authorized capital;

7. Power to proceed to the registration in the Shareholder's registers following the amendments to the shareholding of the Company;

8. Amendment of article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the above decisions;

9. Amendment of article 8.3 of the articles of incorporation as follows:

"The annual General meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, the 22<sup>nd</sup> day of the month of April at 5.30 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.";

10. Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV. - That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

#### *First resolution:*

By a Share Purchase Agreement dated 9 November 2011 (the "Share Purchase Agreement"), Holdings Invest S.C., a société civile, having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg



Trade and Companies' Register under number E 4.247 ("Holdings Invest") and SOL S.A., SPF, a société de gestion et de patrimoine familial, having its registered office at L-2319 Howald, 72, rue Dr J. Peffer, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 151.982 ("Sol"), together with other Sellers have accepted to sell to the Company the whole shares held in SGG Holdings S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 152.013 ("SGG Holdings").

In order to guarantee their commitments in accordance with the Share Purchase Agreement, Holdings Invest has accepted to transfer 10% of Holdings Invest Purchase Price (as defined in the Share Purchase Agreement) ("Holdings Invest Escrow Amount") on a blocked account opened in the names of Holdings Invest and of the Company and held with Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A. and Sol has accepted to transfer 10% of the Sol Purchase Price (as defined in the Share Purchase Agreement) ("Sol Escrow Amount") on a blocked account in the names of Sol and of the Company and held with Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A. In the framework of the financing of the purchase by SGG HOLDINGS S.A., a subsidiary of the Company, of shares of ANT, the shareholders of the Company have accepted to subscribe to new securities of the Company up to a limit of twenty-one million one hundred seventy-four thousand nine hundred thirty euro fifty-two cent (EUR 21.174.930,52) at the present extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "Increase of Capital").

(1) Holdings Invest, a société civile, having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number E 4.247 ("Holdings Invest") (2) Senoufo S.A., SPF, a société anonyme, having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.220 ("Senoufo") and the shares of which are owned by the same shareholders as Holdings Invest, (3) Mrs Mireille Gehlen, residing in L-3502 Dudelange, 2, rue J.-F. Kennedy and (4) Mr François Winandy, residing in L-2343 Luxembourg, 104, rue des Pommiers, will invest an amount of one million nine hundred fifty-four thousand eighty-two euro fifty-three cent (EUR 1.954.082,53) (the "Invested Amount") at the occasion of the Increase of Capital. Simultaneously, Holdings Invest, Senoufo, Mireille Gehlen and François Winandy will subscribe to securities to be issued by the Company as follows (the "Securities"):

	Shares	CPECs	MRPS S	MRPS A
Holdings Invest S.C. ....	328.271	769.380		
Senoufo SPF S.A. ....			372.981	275.549
Mireille Gehlen ....			20.084	14.837
François Winandy ....			20.084	14.837

In order to enable Holdings Invest, Senoufo, Mireille Gehlen and François Winandy to subscribe to their part of Securities, the Company has accepted to reduce (i) the amount of the Holdings Invest Escrow Amount of an amount of two million three hundred seventy-three thousand five hundred fourteen euro eighty-seven cent (EUR 2.373.514,87) (the "1<sup>st</sup> Released Amount") and (ii) the amount of the Sol Escrow Amount of an amount of two hundred seventy-three thousand eight hundred eighty-six euro eighteen cent (EUR 273.886,18) (the "2<sup>d</sup> Released Amount"). Consecutively to these reductions, the 1<sup>st</sup> Released Amount and the 2<sup>d</sup> Released Amount will be transferred to the Dedicated Account (as defined in the Share Purchase Agreement) on behalf of Holdings Invest, Senoufo, Mireille Gehlen and François Winandy. As counterpart, Holdings Invest, Senoufo, Mireille Gehlen and François Winandy have accepted to pledge in favour of the Company their respective part of Securities subscribed with the Released Amount.

Consequently, it is considered that Holdings Invest, Senoufo, Mireille Gehlen and François Winandy as pledgors, sign with the Company, as pledgee, a pledge agreement in relation with the Securities mentioned below ("the Pledged Securities") ("the Securities Pledge Agreement"), and the shareholders acknowledge having received a draft of Securities Pledge Agreement.

The attention of the General Meeting is drawn to the fact that the Board of Directors of the Company considers to sign the Securities Pledge Agreement and, in accordance with the articles 49-2 and 49-7 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), it is requested that the shareholders of the Company give their prior and express agreement to the conclusion of the Securities Pledge Agreement (the "Authorization").

After deliberations, the meeting decides to give the Authorization to the Board of Directors under the following conditions:

- The nature and the maximal number of Securities that may be acquired by the Company in execution of the Securities Pledge Agreement are as follows:

	Shares	CPECs	MRPS S	MRPS A
Holdings Invest S.C. ....	207.411	486.111		
Senoufo SPF S.A. ....			753.811	556.901
Mireille Gehlen ....			20.084	14.837
François Winandy ....			20.084	14.837

- This Authorization is given for a period of 2 years in accordance with the Law;

- In case of execution of the Securities Pledge Agreement, the valuation of the Securities will be made to a price equal to the subscription value of their Securities.

*Second resolution:*

The General Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of sixteen million two hundred thirteen thousand forty-two euro (EUR 16.213.042) so as to raise it from its present amount of fifty-five million two hundred twenty-one thousand seven hundred and five euro (EUR 55.221.705) up to seventy-one million four hundred thirty-four thousand seven hundred forty-seven euro (EUR 71.434.747) through the issue of two million one hundred seventeen thousand six hundred thirty-eight (2.117.638) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each together with a aggregate share premium fixed at five million eight hundred fifty-three thousand seven hundred eighty-six euro and seventy-two cent (EUR 5.853.786,72) (the “Ordinary Shares”), and fourteen million ninety-five thousand four hundred four (14.095.404) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (MRPS or APRO) divided into eight million one hundred and six thousand five hundred twelve (8.106.512) non voting MRPS or APRO and five million nine hundred eighty-eight thousand eight hundred ninety-two (5.988.892) voting MRPS or APRO with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

*Subscription and Payment*

The General meeting admits to the present subscription SAMANCO S.A., SPF, a société anonyme, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d’Esch, registered with the Luxembourg Trade and Company’s Register under number B 168.354.

The two million one hundred seventeen thousand six hundred thirty-eight (2.117.638) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Ordinary Shares”), and the fourteen million ninety-five thousand four hundred four (14.095.404) MRPS or APRO with a nominal value of one euro (EUR 1) each divided into eight million one hundred and six thousand five hundred twelve (8.106.512) non voting MRPS or APRO and five million nine hundred eighty-eight thousand eight hundred ninety-two (5.988.892) voting MRPS or APRO are subscribed as follows:

1) One million four hundred seventy thousand four hundred seventy-six (1.470.476) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, together with a share premium of four million sixty-four thousand eight hundred thirty-six euro and eighty-one cent (EUR 4.064.836,81) for a total subscription price of five million five hundred thirty-five thousand three hundred twelve euro and eighty-one cent (EUR 5.535.312,81) being understood that the difference between the subscription price and the nominal value of each Ordinary Share will be allocated to the share premium account, are subscribed by ULRAN S.A. a société anonyme with registered office at L1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 10.563,

here represented by the President of the general meeting, prenamed,

by virtue of one proxy under private seal given in Luxembourg, on 24 April 2012, which will remain attached hereto, and

2) Five million six hundred twenty-nine thousand one hundred eighteen (5.629.118) non voting MRPS or APRO and four million one hundred fifty-eight thousand six hundred fifty-four (4.158.654) voting MRPS or APRO, each with a nominal value of one euro (EUR 1) for a total subscription price of nine million seven hundred eighty-seven thousand seven hundred seventy-two euro (EUR 9.787.772) are subscribed by REDCREST Consulting Ltd, a company incorporated under the laws of Cyprus, with registered office at 2 Apostolos Varnavas, Centaur House, 2571 Nisou, Nicosia, Cyprus, registered under number 264672,

here represented by the President of the general meeting, prenamed,

by virtue of one proxy under private seal given in Nicosia, on 20 April 2012, which will remain attached hereto, and

3) One hundred nineteen thousand nine hundred seventeen (119.917) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) together with a share premium of three hundred thirty-one thousand four hundred eighty-six euro and fifty-six cent (EUR 331.486,56) for a total subscription price of four hundred fifty-one thousand four hundred three euro and fifty-six cent (EUR 451.403,56) being understood that the difference between the subscription price and the nominal value of each Ordinary Share will be allocated to the share premium account, and four hundred fifty-nine thousand fifty-two (459.052) non voting MRPS or APRO and three hundred thirty-nine thousand one hundred thirty-six (339.136) voting MRPS or APRO each with a nominal value of one euro (EUR 1) for a subscription price of seven hundred ninety-eight thousand one hundred eighty-eight euro (EUR 798.188), are subscribed by SURIDAM HOLDING S.A., SPF, a société anonyme, having its registered office at L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 47.290,

here represented by the President of the general meeting, prenamed,

by virtue of one proxy under private seal given in Luxembourg, on 20 April 2012, which will remain attached hereto, and

4) Twenty thousand eighty-four (20.084) non voting MRPS or APRO and fourteen thousand eight hundred thirty-seven (14.837) voting MRPS or APRO each with a nominal value of one euro (EUR 1) for a subscription price of thirty-four thousand nine hundred twenty-one euro (EUR 34.921), are subscribed by Mrs Mireille Gehlen, residing in L-3502 Dudelange, 2, rue J.-F. Kennedy,

here represented by the President of the general meeting, prenamed,

by virtue of one proxy under private seal given in Luxembourg, on 20 April 2012, which will remain attached hereto, and

5) Twenty thousand eighty-four (20.084) non voting MRPS or APRO and fourteen thousand eight hundred thirty-seven (14.837) voting MRPS or APRO each with a nominal value of one euro (EUR 1) for a subscription price of thirty-four thousand nine hundred twenty-one euro (EUR 34.921), are subscribed by Mr François Winandy, residing in L-2343 Luxembourg, 104, rue des Pommiers;

here represented by the President of the general meeting, prenamed,

by virtue of one proxy under private seal given in Hossgor on 25 April 2012, which will remain attached hereto, and

6) Eight hundred forty-three thousand five hundred four (843.504) non voting MRPS or APRO and six hundred twenty-three thousand one hundred sixty-two (623.162) voting MRPS or APRO each with a nominal value of one euro (EUR 1) for a subscription price of one million four hundred sixty-six thousand six hundred sixty-six euro (EUR 1.466.666) are subscribed by SOL SPF S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2319 Howald, 72, rue Dr J. Peffer, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 151.982,

here represented by the President of the general meeting, prenamed,

by virtue of one proxy under private seal given in Luxembourg, on 20 April 2012, which will remain attached hereto, and

7) Three hundred twenty-eight thousand two hundred seventy-one (328.271) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, together with a share premium of nine hundred seven thousand four hundred thirty-nine euro and fifty-three cent (EUR 907.439,53) for a total subscription price of one million two hundred thirty-five thousand seven hundred ten euro and fifty-three cent (EUR 1.235.710,53) being understood that the difference between the subscription price and the nominal value of each ordinary share will be allocated to the share premium account, are subscribed by HOLDINGS INVEST S.C., a société civile, having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number E 4.247,

here represented by the President of the general meeting, prenamed,

by virtue of one proxy under private seal given in Luxembourg on 20 April 2012, which will remain attached hereto, and

8) Three hundred seventy-two thousand nine hundred eighty-one (372.981) non voting MRPS or APRO and two hundred seventy-five thousand five hundred forty-nine (275.549) voting MRPS or APRO each with a nominal value of one euro (EUR 1) for a subscription price of six hundred forty-eight thousand five hundred thirty euro (EUR 648.530) are subscribed by SENOUFO S.A., SPF, a société anonyme, having its registered office in L2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.220;

here represented by the President of the general meeting, prenamed,

by virtue of one proxy under private seal given in Luxembourg on 20 April 2012, which will remain attached hereto, and

9) Forty-three thousand six hundred nine (43.609) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) together with a share premium of one hundred twenty thousand five hundred forty-eight euro and thirty-six cent (EUR 120.548,36) for a total subscription price of one hundred sixty-four thousand one hundred fifty-seven euro fifty-six cent (EUR 164.157,36) being understood that the difference between the subscription price and the nominal value of each ordinary share will be allocated to the share premium account, are subscribed by JEWEL PARTNERS S.C, a société civile, having its registered office in L1724 Luxembourg, 41, Boulevard Prince Henri, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number E 4.575,

here represented by the President of the general meeting, prenamed,

by virtue of one proxy under private seal given in Luxembourg, on 19 April 2012, which will remain attached hereto, and

10) One hundred sixty-six thousand nine hundred thirty-nine (166.939) non voting MRPS or APRO and one hundred twenty-three thousand three hundred thirty (123.330) voting MRPS or APRO each with a nominal value of one euro (EUR 1) for a subscription price of two hundred ninety thousand two hundred sixty-nine euro (EUR 290.269) are subscribed by JEWEL SPF S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard Prince Henri, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 164.192,

here represented by the President of the general meeting, prenamed,

by virtue of one proxy under private seal given in Luxembourg, on 19 April 2012, which will remain attached hereto, and

11) Thirty-four thousand eight hundred eighty-seven (34.887) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1), together with a share premium of ninety-six thousand four hundred thirty-eight euro thirteen cent (EUR 96.438,13) for a total subscription price of one hundred thirty-one thousand three hundred twenty-five euro and thirteen cent (EUR 131.325,13) being understood that the difference between the subscription price and the nominal value of each ordinary share will be allocated to the share premium account, and one hundred thirty-three thousand five hundred fifty-one (133.551) non voting MRPS or APRO and ninety-eight thousand six hundred sixty-four (98.664) voting MRPS or APRO each with a nominal value of one euro (EUR 1) for a total subscription price of two hundred thirty-two thousand two

hundred fifteen euro (EUR 232.215) are subscribed by Mr Hans Leijdesdorff, residing in Vliegheiweg, 3, NL-1272 PH Huizen,

here represented by the President of the general meeting, prenamed,

by virtue of one proxy under private seal given in Amsterdam on 18 April 2012, which will remain attached hereto, and

12) Thirty-four thousand eight hundred eighty-seven (34.887) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1), together with a share premium of ninety-six thousand four hundred thirty-eight euro thirteen cent (EUR 96.438,13) for a total subscription price of one hundred thirty-one thousand three hundred twenty-five euro thirteen cent (EUR 131.325,13) being understood that the difference between the subscription price and the nominal value of each ordinary share will be allocated to the share premium account, and one hundred thirty-three thousand five hundred fifty (133.550) non voting MRPS or APRO and ninety-eight thousand six hundred sixty-four (98.664) voting MRPS or APRO each with a nominal value of one euro (EUR 1) for a total subscription price of two hundred thirty-two thousand two hundred fourteen euro (EUR 232.214) are subscribed by Mrs Shareen Perret Gentil, residing in Vliegheiweg, 3, NL-1272 PH Huizen,

here represented by the President of the general meeting, prenamed,

by virtue of one proxy under private seal given in Huizen on 18 April 2012, which will remain attached hereto, and

13) Eighty-five thousand five hundred ninety-one (85.591) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1), together with a share premium of two hundred thirty-six thousand five hundred ninety-nine euro and twenty cent (EUR 236.599,20) for a total subscription price of three hundred twenty-two thousand one hundred ninety euro and twenty cent (EUR 322.190,20) being understood that the difference between the subscription price and the nominal value of each ordinary share will be allocated to the share premium account, and three hundred twenty-seven thousand six hundred forty-nine (327.649) non voting MRPS or APRO and two hundred forty-two thousand fifty-nine (242.059) voting MRPS or APRO each with a nominal value of one euro (EUR 1) for a total subscription price of five hundred sixty-nine thousand seven hundred and eight euro (EUR 569.708) are subscribed by SAMANCO S.A., SPF, a société anonyme, having its registered office at L2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Company's Register under number B

here represented by the President of the general meeting, prenamed,

by virtue of one proxy under private seal given in Luxembourg on 20 April 2012, which will remain attached hereto.

The two million one hundred seventeen thousand six hundred thirty-eight (2.117.638) new ordinary shares and the fourteen million ninety-five thousand four hundred four (14.095.404) new mandatory redeemable preferred shares are fully paid up in cash for an aggregate amount of twenty-two million sixty-six thousand eight hundred twenty-eight euro and seventy-two cent (EUR 22.066.828,72) out of which an amount of sixteen million two hundred thirteen thousand forty-two euro (EUR 16.213.042) is allocated to the share capital of the Company and the remaining amount, i.e. five million eight hundred fifty-three thousand seven hundred eighty-six euro and seventy-two cent (EUR 5.853.786,72) to the share premium account.

The total amount of twenty-two million sixty-six thousand eight hundred twenty-eight euro and seventy-two cent (EUR 22.066.828,72) is as of now at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary by a bank certificate.

*Third resolution:*

The general meeting resolves to cancel the existing authorized capital of sixteen million nine hundred and four thousand six hundred and six euro (EUR 16.904.606) and to create a new authorized capital and to fix it at twenty-two million nine hundred sixty-three thousand nine hundred seventy-two euro (EUR 22.963.972).

An original of the special report provided for by article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, will remain attached to the present deed to be registered therewith.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the preceding resolutions, the general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to give it henceforth the following wording:

**“ Art. 5. Share capital.**

5.1. The subscribed share capital is set at seventy-one million four hundred thirty-four thousand seven hundred forty-seven euro (EUR 71.434.747) consisting of nine million three hundred thirty thousand two hundred sixty-nine (9.330.269) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (“The Ordinary Shares”), thirty-five million seven hundred seventeen thousand three hundred sixty-six (35.717.366) mandatory redeemable preferred shares without voting right with a nominal value of one euro (EUR 1) each (“The non voting MRPS or APRO”) and twenty-six million three hundred eighty-seven thousand one hundred twelve (26.387.112) mandatory redeemable preferred shares with voting right with a nominal value of one euro (EUR 1) each (“The voting MRPS or APRO” together with “The non voting MRPS or APRO”, “The MRPS or APRO”).

Reference is made to the Ordinary Shares and to the MRPS or APRO individually as Share and together as Shares.

5.2. The authorised capital is fixed at twenty-two million nine hundred sixty-three thousand nine hundred seventy-two euro (EUR 22.963.972) consisting of twenty-two million nine hundred sixty-three thousand nine hundred seventy-two (22.963.972) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Consequently the Board of Directors is authorised for a period of five years, as from the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the extraordinary general meeting dated 26 April 2012, to render effective such increase of capital and more especially to issue the new shares as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the required form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital, to amend the articles of association in relation with the realised and duly documented increase of capital, in accordance with the law of 10 August 1915 as amended and especially under the conditions that the authorization has to be renewed every five years and as long as the share capital issued as a result of such increases stay equal or lower than twenty-two million nine hundred sixty-three thousand nine hundred seventy-two euro (EUR 22.963.972).

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue any ordinary or convertible debt instrument, in registered form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible debt instrument may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such issue.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorised and subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.”

#### *Fifth resolution*

The general meeting resolves to authorize the Board of Directors to issue Convertible Preferred Equity Certificates “CPECs” and to suppress or limit the preferential subscription right in case of increase of capital within the limits of the authorized capital.

#### *Sixth resolution*

The general meeting resolves to empower Mrs Corinne Bitterlich, Mrs Emeline Dubois and Mr Alain Renard, each one with individual power, to proceed to all the necessary registrations in the Shareholders’ register so as to reflect the above adopted amendments.

#### *Seventh resolution*

The general meeting resolves to amend article 8.3 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **8.3.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the twenty-second day of the month of April, at 5.30 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.»

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this original deed.

Signé: A. RENARD, C. BITTERLICH, E. DUBOIS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2012. LAC / 2012 / 19656. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

-POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Référence de publication: 2012054509/681.

(120076057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

---



**White Mountains Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 51.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.137.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of May.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "White Mountains Investments (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.137 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 22 February 2012 and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 993 dated 11 April 2012.

**THERE APPEARED:**

The sole shareholder of the Company, WM Alameda (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (the "Sole Shareholder" or "Contributor"), duly represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. – That the 50 (fifty) shares of the Company with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars) to USD 51,000 (fifty-one thousand United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars), subject to the payment of a global share premium amounting USD 479,972,018 (four hundred seventy-nine million nine hundred seventy-two thousand eighteen United States Dollars) payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by WM Alameda (Gibraltar) Limited of the new share by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Approval of the subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolutions; and

6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars) to USD 51,000 (fifty-one thousand United States Dollars) by the issue of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 479,972,018 (four hundred seventy-nine million nine hundred seventy-two thousand eighteen United States Dollars) (the "Share Premium"), payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 100 (one hundred United States Dollars) be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind of a claim (the "Contribution").

### *Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Share together with the Share Premium and to pay them up entirely by means of the Contribution.

#### *Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Madame Alexia UHL, pre-named. The Contributor declares to subscribe to the New Share in the Company and to pay it up entirely together with the Share Premium through the Contribution.

#### *Description of the Contribution*

The Contribution made by the Contributor, the pre-named company, consists of a claim of a total amount of USD 479,973,018 (four hundred seventy-nine million nine hundred seventy-three thousand eighteen United States Dollars) in exchange for the issuance of the New Share.

The total value of the Contribution made by the Contributor to the Company amounts globally to USD 479,973,018 (four hundred seventy-nine million nine hundred seventy-three thousand eighteen United States Dollars) and is allocated as follows:

- USD 1,000 (one thousand United States Dollars) to the share capital; and
- USD 479,972,018 (four hundred seventy-nine million nine hundred seventy-two thousand eighteen United States Dollars) to the share premium, out of which USD 100 (one hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

#### *Valuation*

The net value of the Contribution above is evaluated as amounting to a global total of at least USD 479,973,018 (four hundred seventy-nine million nine hundred seventy-three thousand eighteen United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 8 May 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

#### *Evidence of the Contribution's Existence*

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- WM Alameda (Gibraltar) Limited, holder of all the 51 (fifty-one) shares of the Company.

The notary acts that all the 51 (fifty-one) shares representing the entire share capital of the Company are duly represented, so that the meeting can validly decide on the following resolution:

### *Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association to read as follows (article 8, paragraph 2 remaining unchanged):

" **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 51,000 (fifty-one thousand United States Dollars), represented by 51 (fifty-one) shares of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each."

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 7,000 (seven thousand Euro).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder of the appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le huitième jour de mai.

Par-devant Carlo WERSANDT, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sous-signé.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «White Mountains Investments (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.137 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par le notaire instrumentant, le 22 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 993 du 11 avril 2012.

#### A COMPARU:

L'associé unique de la société, WM Alameda (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (l'"Associé Unique" ou l'"Apporteur"), dûment représenté par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 50 (cinquante) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 50.000 USD (cinquante mille Dollars Américains) à 51.000 USD (cinquante et un mille Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1.000 (mille Dollars Américains), soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 479.972.018 USD (quatre cent soixante dix-neuf millions neuf cent soixante-douze mille dix-huit Dollars Américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en nature;

3. Souscription et paiement par WM Alameda (Gibraltar) Limited de la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Approbation de la modification subséquente de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social suivant l'augmentation de capital suivant les résolutions ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considéré avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 50.000 USD (cinquante mille Dollars Américains) à 51.000 USD (cinquante et un mille Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) (la «Nouvelle Part Sociale»), soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 479.972.018 USD (quatre cent soixante dix-neuf millions neuf cent soixante-douze mille dix-huit Dollars Américains) (la «Prime d'Emission»), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 100 USD (cent Dollars Américains) devra être alloué à la réserve légale, l'intégralité devant être libérée par un apport en nature d'une créance (l'«Apport»).

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur de la Nouvelle Part Sociale et de la Prime d'Emission et de les libérer entièrement au moyen de l'Apport.

### *Intervention – Souscription – Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. L'Apporteur déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale dans la Société et la libérer entièrement avec la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

### *Description de l'apport*

L'Apport réalisé par l'Apporteur, la société prédésignée, consiste en une créance d'un montant total de 479.973.018 USD (quatre cent soixante-dix-neuf millions neuf cent soixante-treize mille dix-huit Dollars Américains) en échange de l'émission de la Nouvelle Part Sociale.

La valeur totale de l'Apport réalisé par l'Apporteur dans la Société s'élève à un total de 479.973.018 USD (quatre cent soixante-dix-neuf millions neuf cent soixante-treize mille dix-huit de Dollars Américains), et est répartie comme suit:

- 1.000 USD (mille Dollars Américains) sont alloués au capital social; et
- 479.972.018 USD (quatre cent soixante-dix-neuf millions neuf cent soixante-douze mille dix-huit Dollars Américains) sont alloués à la prime d'émission, dont 100 USD (cent Dollars Américains) seront alloués à la réserve légale.

### *Evaluation*

La valeur nette de l'Apport précédemment décrit s'élève à un montant global d'au moins 479.973.018 USD (quatre cent soixante dix-neuf millions neuf cent soixante-treize mille dix-huit Dollars Américains).

Une telle évaluation a reçu l'approbation de tous les gérants de la Société aux termes d'une déclaration de valeur de l'Apport datée du 8 mai 2012, qui est annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussignée.

### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est maintenant détenu par:

- WM Alameda (Gibraltar) Limited, détentrice de toutes les 51 (cinquante et une) parts sociales de la Société.

Le notaire établit que les 51 (cinquante et une) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

### *Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société (les «Statuts») afin d'être lu comme suit (l'article 8 paragraphe 2 restant inchangé):

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 51.000 (cinquante et un mille Dollars Américains), représenté par 51 (cinquante et une) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune».

### *Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à EUR 7.000 (sept mille euros).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme décrit ci-dessus, dont le nom, prénom, statut civil et lieu de résidence sont connus du notaire, la mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2012. LAC/2012/21508. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012058555/207.

(120081665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

**Daditra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 166.477.

L'an deux mille douze, le dix mai.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DADITRA S.A.", ayant son siège social à L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 166477, constituée suivant acte notarié en date du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 680 du 14 mars 2012.

L'assemblée est ouverte à 15.20 heures sous la présidence de Madame Sylvie Leyder, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 6 des statuts et insertion d'un droit de préemption aux actionnaires existants en cas de cession d'actions par insertion de la clause suivante:

“Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à des non-actionnaires doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée.

Ce courrier, auquel est joint un engagement écrit du cessionnaire de se soumettre aux conditions financières visées ci-après, précise:

- le nombre d'actions dont la cession est envisagée;
- l'identification précise du cessionnaire, c'est-à-dire les nom, prénom(s), profession et domicile s'il s'agit d'une personne physique ou la dénomination sociale, le siège social et le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, s'il s'agit d'une personne morale; et
- les conditions financières proposées par le candidat acquéreur des actions.

Les autres actionnaires ont alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires.

En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dans les 8 jours de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les actionnaires bénéficient d'un délai supplémentaire de 5 jours commençant à courir à l'expiration du délai de 8 jours imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption. Le prix payable pour l'acquisition de ces actions est déterminé soit d'un commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaires acquéreurs, soit, en cas de contestation du prix, par un réviseur d'entreprises indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, ou, à défaut d'accord entre eux, par le Président du Tribunal d'Arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés. Sous réserve de l'agrément de la cession par la Société, les actions qui ne sont pas absorbées par l'exercice du droit de préemption peuvent être cédées aux cessionnaires proposés pendant un délai de deux mois suivant la période impartie aux actionnaires pour faire connaître leurs intentions. Le prix ne doit pas être inférieur au prix prescrit et déterminé selon les critères prévus à l'alinéa précédent.

Enfin, en cas de décès d'un actionnaire, le transfert des actions à l'héritier sera libre et sans que le droit de préemption susvisé ne puisse trouver à s'exercer. Si l'héritier ne souhaite pas recevoir ces actions, celles-ci seront proposées aux autres actionnaires aux fins de préemption, conformément au présent article.

Toute cession effectuée en contravention des stipulations des dispositions susvisées est inopposable aux autres actionnaires et pareille cession ne sera pas transcrite au registre des actionnaires par le Conseil d'Administration de la Société ou par un quelconque de ses membres.”



2. Modification de l'article 11, alinéa 7 des statuts et modification des conditions de délibération et de vote du Conseil d'Administration comme suit:

“Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la totalité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Par exception, le Conseil d'Administration pourra délibérer et/ou agir valablement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée et prendre des décisions à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés pour toute délibération portant sur un montant inférieur à 7.500 (sept mille cinq cents) euros. Dans ce cas, au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.”

3. Modification de l'article 14 des statuts relatif à la délégation de pouvoirs comme suit:

“Statuant à l'unanimité, et pour autant que tous les administrateurs soient présents ou représentés, le Conseil d'Administration pourra prendre les délibérations suivantes:

- Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

- Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

- Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Ces désignations seront opposables aux tiers dans les conditions prévues par l'article 9 de la Loi sur les Sociétés de 1915.”

4. Modification de l'article 15 des statuts relatif aux signatures autorisées comme suit:

“La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de trois administrateurs de la Société (sauf les engagements portant sur un montant inférieur ou égal à 7.500 (sept mille cinq cents) euros où la signature conjointe de deux administrateurs suffit) ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés, conformément aux dispositions reprises sous l'article 14 des Statuts et moyennant la production de la décision du Conseil d'Administration conférant habilitation.”

5. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société par l'insertion d'une clause 6.2. relative au droit de préemption des actionnaires existants en cas de cession d'actions, de sorte que l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

#### **“ Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

6.2. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à des non-actionnaires doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée.

Ce courrier, auquel est joint un engagement écrit du cessionnaire de se soumettre aux conditions financières visées ci-après, précise:

- le nombre d'actions dont la cession est envisagée;
- l'identification précise du cessionnaire, c'est-à-dire les nom, prénom(s), profession et domicile s'il s'agit d'une personne physique ou la dénomination sociale, le siège social et le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, s'il s'agit d'une personne morale; et
- les conditions financières proposées par le candidat acquéreur des actions.

Les autres actionnaires ont alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires.

En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dans les 8 jours de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les actionnaires bénéficient d'un délai supplémentaire de 5 jours commençant à courir à l'expiration du délai de 8 jours imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption. Le prix payable pour l'acquisition de ces actions est déterminé soit d'un commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaires acquéreurs, soit, en cas de contestation du prix, par un réviseur d'entreprises indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, ou, à défaut d'accord entre eux, par le Président du Tribunal d'Arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés. Sous réserve de l'agrément de la cession par la Société, les actions qui ne sont pas absorbées par l'exercice du droit de préemption peuvent être cédées aux cessionnaires proposés pendant un délai de deux mois suivant la période impartie aux actionnaires pour faire connaître leurs intentions. Le prix ne doit pas être inférieur au prix prescrit et déterminé selon les critères prévus à l'alinéa précédent.

Enfin, en cas de décès d'un actionnaire, le transfert des actions à l'héritier sera libre et sans que le droit de préemption susvisé ne puisse trouver à s'exercer. Si l'héritier ne souhaite pas recevoir ces actions, celles-ci seront proposées aux autres actionnaires aux fins de préemption, conformément au présent article.

Toute cession effectuée en contravention des stipulations des dispositions susvisées est inopposable aux autres actionnaires et pareille cession ne sera pas transcrite au registre des actionnaires par le Conseil d'Administration de la Société ou par un quelconque de ses membres."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 7 de l'article 11 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

**“ Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration (Paragraphe 7).** Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la totalité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Par exception, le Conseil d'Administration pourra délibérer et/ou agir valablement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée et prendre des décisions à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés pour toute délibération portant sur un montant inférieur à 7.500 (sept mille cinq cents) euros. Dans ce cas, au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.”

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

**“ Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Statuant à l'unanimité, et pour autant que tous les administrateurs soient présents ou représentés, le Conseil d'Administration pourra prendre les délibérations suivantes:

- Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

- Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

- Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Ces désignations seront opposables aux tiers dans les conditions prévues par l'article 9 de la Loi sur les Sociétés de 1915.”

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de trois administrateurs de la Société (sauf les engagements portant sur un montant inférieur ou égal à 7.500 (sept mille cinq cents) euros où la signature conjointe de deux administrateurs suffit) ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés, conformément aux dispositions reprises sous l'article 14 des Statuts et moyennant la production de la décision du Conseil d'Administration conférant habilitation.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LEYDER, M. ZELLINGER, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mai 2012. LAC/2012/21902. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012058187/192.

(120082279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

**S.C.I. Em den Bëschel, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 13, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg E 635.

L'an deux mille douze,

Le quatre mai,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile immobilière "S.C.I. Em den Bëschel", avec siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 774 du 23 octobre 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1209 du 21 décembre 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 908 du 4 septembre 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 737 du 25 juillet 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section E et le numéro 635, au capital social de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00).

L'assemblée est présidée Madame Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roland LIEBER, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale a été convoquée par lettre recommandée contenant l'ordre du jour, datée du 18 avril 2012,

Que copies de la lettre et du récépissé de la poste, signées "ne varietur", resteront annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, soixante-quinze (75) parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social de Diekirch à L-9991 Weiswampach, 13, Gruuss-Strooss.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Diekirch à L-9991 Weiswampach, 13, Gruuss-Strooss, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Weiswampach."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. I. Hao, L. Tran, R. Lieber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 mai 2012. Relation: LAC / 2012 / 20765. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012055316/55.

(120077102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

**Scorpio Collection, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 159.226.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Scorpio Collection SICAV-SIF, a Luxembourg corporate partnership in the form of a "société en commandite par actions" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" organised as a "fonds d'investissement spécialisé" pursuant to the law of February 13, 2007 relating to specialised investment funds, having its registered office at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159 226, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 22<sup>nd</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1083 of May 25<sup>th</sup>, 2011 (the Company).

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Hassane Diabate, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders of the Company are represented and the number of their shares is shown on an attendance list. Such list and proxies signed *ne varietur* by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

II. It appears from said attendance list that the thirty-one thousand (31,000) shares of the Company, representing the entire share capital of the Company, are represented at the Meeting, so that the Board of the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the shareholders of the Company have been beforehand informed.

III. The Meeting has further requested the undersigned notary, to state that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- the shareholders have decided to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation;

2.- the shareholders have decided to grant full discharge to Scorpio Collection GP a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade

and Companies Register under number B 158 968, in its capacity as general partner of the Company, for the exercise of their mandate;

3.- the shareholders have decided to grant full discharge to Deloitte S.A., a Luxembourg public limited company, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 067895, in its capacity as auditor of the Company, for the exercise of their mandate;

4.- the shareholders have decided to appoint Mazars Accounting, Tax & Outsourcing, a Luxembourg public limited company, having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg as liquidator; and

5.- the shareholders have decided that the liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the liquidator will have the broadest powers to perform its duties and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders have decided to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The shareholders have decided to grant full discharge to Scorpio Collection GP a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158 968, in its capacity as general partner of the Company, for the exercise of their mandate.

*Third resolution*

The shareholders have decided to grant full discharge to Deloitte S.A., a Luxembourg public limited company, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 067895, in its capacity as auditor of the Company, for the exercise of their mandate.

*Fourth resolution*

The shareholders have decided to appoint Mazars Accounting, Tax & Outsourcing, a Luxembourg public limited company, having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg as liquidator.

*Fifth resolution*

The shareholders have decided that the liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the liquidator will have the broadest powers to perform its duties and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the shareholders of the Company as a result of this deed is estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) Scorpio Collection SICAV-SIF, société en commandite par actions luxembourgeoise remplissant les critères d'une société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, ayant son siège social à 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 159 226, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le n° 1083 du 25 mai 2011 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Hassane Diabate, employé privé, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée.



Le Bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société sont représentés, et que le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations, signées ne varietur par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, resteront annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Ainsi qu'il apparait sur la liste de présence, les trente et un mille (31,000) actions, représentant l'entière du capital social de la Société sont représentées à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre de jour, qui a été communiqué à l'avance aux actionnaires de la Société.

III. L'Assemblée prie également le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Les actionnaires décident de liquider la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation;

2.- Les actionnaires décident de donner pleine et entière décharge à Scorpio Collection GP, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 158 968, en sa capacité d'associé commandité de la Société, pour l'exercice de son mandat;

3.- Les actionnaires décident de donner pleine et entière décharge à Deloitte S.A., une société à responsabilité anonyme, ayant son siège social 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 067895, en sa capacité de réviseur d'entreprises de la Société, pour l'exercice de son mandat;

4.- Les actionnaires décident de nommer Mazars Accounting, Tax & Outsourcing, une société anonyme, ayant son siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, en tant que liquidateur; et

5.- Les actionnaires décident que le liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du liquidateur.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les actionnaires décident de liquider la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation

*Deuxième résolution*

Les actionnaires décident de donner pleine et entière décharge à Scorpio Collection GP, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 158 968, en sa capacité d'associé commandité de la Société, pour l'exercice de son mandat.

*Troisième résolution*

Les actionnaires décident de donner pleine et entière décharge à Deloitte S.A., une société à responsabilité anonyme, ayant son siège social 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 067895, en sa capacité de réviseur d'entreprises de la Société, pour l'exercice de son mandat.

*Quatrième résolution*

Les actionnaires décident de nommer Mazars Accounting, Tax & Outsourcing, une société anonyme, ayant son siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que liquidateur.

*Cinquième résolution*

Les actionnaires décident que le liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du liquidateur.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou sont mis à la charge des associés de la Société à raison du présent acte, est estimé à environ mille cinq trois euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date en-tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO, H. DIABATE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2012. Relation: LAC/2012/19469. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012058474/146.

(120081542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

---

**Fuchs & Insurances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47-49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.450.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 06 avril 2012*

L'Assemblée désigne M. Roland SCHILPP, employé privé, demeurant professionnellement au 47-49, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme Commissaire jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Luxembourg, le 6 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Jean Fuchs

Le Président

Référence de publication: 2012055446/15.

(120077305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Complix Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 84, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 153.689.

L'an deux mille douze, le dix mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme COMPLIX LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 84, Val Fleuri, (ci-après dénommée «la Société»),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1513 du 23 juillet 2010, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 249 du 8 février 2011.

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et numéro 153.689.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Monsieur Thomas LENTZ, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, 84, Val Fleur,

et désignant Mme Sylvie DUPONT, employée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme comme scrutateur, Monsieur Thomas LENTZ, précité.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée «ne varietur» par l'actionnaire unique représenté et par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration et sera soumise ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, l'intégralité du capital social de EUR 650.000.- (six cent cinquante mille euros) est présente ou dûment représentée à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 150.000.- (cent cinquante mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 650.000.- (six cent cinquante mille euros) à EUR 800.000.- (huit cent mille euros),

par l'émission de 300 (trois cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 500.- (cinq cents euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération en espèces des 300 (trois cents) actions nouvelles de la Société.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter ce qui précède.

4. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président ainsi que les motifs à la base de la présente augmentation de capital et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 150.000.- (cent cinquante mille euros)

pour le porter de son montant actuel de EUR 650.000.- (six cent cinquante mille euros) représenté par 1.300 (mille trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 500.- (cinq cents euros) chacune,

au montant de EUR 800.000.- (huit cent mille euros) représenté par 1.600 (mille six cents) actions d'une valeur nominale de EUR 500.- (cinq cents euros) chacune,

par l'émission de 300 (trois cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 500.- (cinq cents euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Seconde résolution*

L'assemblée décide d'émettre 300 (trois cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 500.- (cinq cents euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription et Libération*

La société de droit belge dénommée COMPLIX N.V., avec siège social à B-3590 Diepenbeek, Agoralaan, Gebouw Abis, inscrite au Registre de Commerce de Gent, sous le numéro 0898.945.025, ici représentée par M. LENTZ, précité, en vertu de la susdite procuration annexée au présent acte,

déclare souscrire aux 300 (trois cents) actions nouvellement émises par la Société, d'une valeur nominale de EUR 500.- (cinq cents euros) chacune, et libérer entièrement ces actions nouvelles par un versement en numéraire de EUR 150.000.- (cent cinquante mille euros).

L'assemblée générale décide d'accepter ladite souscription par l'actionnaire unique et d'émettre et attribuer les 300 (trois cents) actions nouvelles émises et entièrement libérées, à la société COMPLIX N.V., préqualifiée.

La preuve du paiement des 300 (trois cents) actions nouvelles a été rapportée au notaire instrumentaire par la production d'un certificat bancaire de blocage.

Le notaire constate que les conditions prévues par l'article 26 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, ont été respectées.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter ce qui précède.

L'article 5 des statuts aura dès lors la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à huit cent mille euros (EUR 800.000.-) représenté par mille six cents (1.600) actions de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune.»

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le Président met fin à la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et interprété en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Lentz, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mai 2012. LAC/2012/21971. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012058160/83.

(120082353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

**SCEM Reinsurance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 29.883.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société SCEM REINSURANCE*

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012055338/11.

(120077174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

**Service Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4963 Clemency, 13, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 35.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SERVICE PLUS S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012055342/11.

(120077279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

**Placer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 104.713.

L'an deux mille douze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PLACER S.A." (numéro d'identité 2004 22 24 791), avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 104.713, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 3 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 189 du 3 mars 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 520 du 28 février 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Insertion au point 2.1 de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, d'un second alinéa ayant la teneur suivante:

"La société peut procéder à l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié."

2) Insertion à l'article 3 des statuts de deux derniers alinéas ayant la teneur suivante:

"En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur" au Grand-Duché de Luxembourg".

3) Insertion à l'article 7 des statuts de la société d'un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

"Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

4) Modification de l'article 10 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts."

5) Insertion dans les statuts d'un nouvel article 5 ayant la teneur suivante:

**" Art. 5. Restrictions à la cession des actions.**

(i) Cessions entre vifs

Les actionnaires ne pourront céder à un tiers les actions de la société qu'ils détiennent, que dans les conditions prévues au présent article. Il est néanmoins précisé que les cessions entre actionnaires sont libres. Les actionnaires disposent d'un droit de préemption sur les actions.

Ainsi, tout actionnaire (l'"Actionnaire Cédant") souhaitant effectuer une cession de tout ou partie des actions qu'il détient dans la société, à un tiers non actionnaire, devra au préalable fournir à tout autre actionnaire (le "Bénéficiaire") une notification écrite qui devra identifier spécifiquement (i) le nombre et la catégorie des actions concernées (les "Actions Offertes"), (ii) l'identité précise du ou des tiers non actionnaire(s) à qui il entend céder les actions (le "Tiers"), (iii) le prix unitaire par action convenu avec ce ou ces Tiers ou, en cas d'échange, d'apport ou de toute autre opération de même nature, la valeur unitaire des actions retenue pour la réalisation de l'opération et (iv) les conditions et modalités de la cession.

La délivrance de la notification constitue une offre de vendre en priorité les Actions Offertes au Bénéficiaire aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant. L'Actionnaire Cédant sera et restera lié par cette offre pour une période irrévocable de 90 jours calendrier (la "Durée de l'Offre de Cession"). A tout moment au cours de cette période, le Bénéficiaire pourra informer l'Actionnaire Cédant de son intention d'acquérir ou non les Actions Offertes, étant entendu que l'acquisition des Actions Offertes devra se faire aux mêmes prix et conditions que ceux offerts par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire peut d'une manière discrétionnaire décider de ne pas utiliser le droit de préemption. Le Bénéficiaire le notifiera alors par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant.

Si le Bénéficiaire désire exercer son droit de préemption, il devra notifier par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes.

Lorsque le Bénéficiaire informe par écrit l'Actionnaire Cédant de sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes, il devient irrévocablement tenu d'acquérir ces actions et l'Actionnaire Cédant est alors irrévocablement tenu de les lui céder aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire sera tenu de s'acquitter du prix de cession des actions et la cession sera régularisée au profit du Bénéficiaire, dans les formes légales et statutaires, dans un délai de 15 jours calendrier à compter de l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession.

La partie des Actions Offertes qui n'aura pas été préemptée par le Bénéficiaire, à l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession, pourra être cédée par l'Actionnaire Cédant au Tiers, aux prix et conditions proposés par ce Tiers à l'Actionnaire Cédant.

L'Actionnaire Cédant informe le conseil d'administration et le Bénéficiaire au plus tard dans les cinq jours calendrier de tout transfert à un Tiers effectué conformément au présent article 5bis.

Toute cession d'actions au profit de tout Tiers qui interviendrait sans que tout autre actionnaire ait été mis en mesure d'exercer son droit de préemption, conformément au présent article 5bis (i), sera nulle de plein droit et ne sera opposable ni aux autres actionnaires, ni à la société.

En cas de transfert d'actions entre les actionnaires, les actions cédées feront automatiquement partie de la catégorie d'actions détenue par l'Actionnaire cessionnaire.

(ii) Cessions à cause de décès

Les héritiers et légataires d'actions de la société peuvent rester actionnaires pour autant qu'ils soient acceptés en tant qu'actionnaire par tous les autres actionnaires, et ce pour la totalité des actions qui leurs sont échues suite à l'héritage.

Le conseil d'administration convoquera à cette fin, dans le mois à partir du moment où il a pris connaissance du décès de l'actionnaire, une assemblée générale extraordinaire en vue de délibérer sur ladite acceptation. Cette assemblée générale ne peut délibérer qu'à condition que tous les actionnaires (autres que les actionnaires-héritiers/légataires) soient présents ou représentés.

Dans le cas où - à défaut d'une décision unanime des autres actionnaires -un, plusieurs ou tous les héritiers ou légataires ne sont pas acceptés en tant qu'actionnaires avec la totalité de leurs actions, les actionnaires qui ont voté contre leur acceptation, doivent dans les trois mois à compter de la date de la décision de l'assemblée générale extraordinaire racheter



les actions dont la cession a été refusée et ce proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Le prix d'achat sera déterminé par un expert désigné de commun accord par les héritiers et/ou légataires et les actionnaires obligés à l'achat, sauf en cas d'accord sur le prix d'achat. L'expert doit fixer le prix dans les 30 jours de sa désignation. S'il n'y a pas d'accord sur un expert, celui-ci sera désigné par le tribunal compétent statuant comme en référé. Les frais de désignation de l'expert seront supportés par les actionnaires obligés à l'achat.

Si l'achat des actions dont le transfert a été refusé n'a pas lieu dans le délai de trois mois décrit supra, les héritiers et/ou légataires des actions demeureront irrévocablement actionnaires de la société.

Pour tout ce que les statuts n'auraient pas prévu, il est renvoyé aux dispositions légales en la matière.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société."

6) Insertion dans les statuts d'un nouvel article 11 (suivant la numérotation actuelle) ayant la teneur suivante:

" **Art. 11.** Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquels il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre."

7) Transfert du siège social de L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, avec effet au 11 avril 2012 et modification subséquente du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts et du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 6 des statuts.

8) Renumerotation subséquente des actuels articles 5 à 10 des statuts qui deviendront les articles 6 à 11 et des actuels articles 11 à 15 des statuts qui deviendront les articles 13 à 17, lesquels statuts seront désormais établis exclusivement en langue française.

9) Acceptation des démissions en date du 11 avril 2012 des administrateurs actuellement en fonction et décharge.

10) Nomination des administrateurs. Sont nommées avec effet au 11 avril 2012 et avec mandat jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2016:

- A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée
- Madame Ingrid HOOLANTS
- TAXIOMA s.à r.l.

11) Acceptation de la démission, en date du 11 avril 2012, du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge.

12) Nomination du commissaire aux comptes. Est nommé avec effet au 11 avril 2012 et avec mandat jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2016:

Monsieur Paul JANSSENS.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence: cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'insérer au point 2.1 de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, un second alinéa ayant la teneur suivante:

"La société peut procéder à l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'insérer à l'article 3 des statuts deux derniers alinéas ayant la teneur suivante:

"En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'insérer à l'article 7 des statuts de la société un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

"Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 10, des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'insérer dans les statuts un nouvel article 5 ayant la teneur suivante:

##### **" Art. 5. Restrictions à la cession des actions.**

###### **(i) Cessions entre vifs**

Les actionnaires ne pourront céder à un tiers les actions de la société qu'ils détiennent, que dans les conditions prévues au présent article. Il est néanmoins précisé que les cessions entre actionnaires sont libres. Les actionnaires disposent d'un droit de préemption sur les actions.

Ainsi, tout actionnaire ("Actionnaire Cédant") souhaitant effectuer une cession de tout ou partie des actions qu'il détient dans la société, à un tiers non actionnaire, devra au préalable fournir à tout autre actionnaire (le "Bénéficiaire") une notification écrite qui devra identifier spécifiquement (i) le nombre et la catégorie des actions concernées (les "Actions Offertes"), (ii) l'identité précise du ou des tiers non actionnaire(s) à qui il entend céder les actions (le "Tiers"), (iii) le prix unitaire par action convenu avec, ce ou ces Tiers ou, en cas d'échange, d'apport ou de toute autre opération de même nature, la valeur unitaire des actions retenue pour la réalisation de l'opération et (iv) les conditions et modalités de la cession.

La délivrance de la notification constitue une offre de vendre en priorité les Actions Offertes au Bénéficiaire aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant. L'Actionnaire Cédant sera et restera lié par cette offre pour une période irrévocable de 90 jours calendrier (la "Durée de l'Offre de Cession"). A tout moment au cours de cette période, le Bénéficiaire pourra informer l'Actionnaire Cédant de son intention d'acquérir ou non les Actions Offertes, étant entendu que l'acquisition des Actions Offertes devra se faire aux mêmes prix et conditions que ceux offerts par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire peut d'une manière discrétionnaire décider de ne pas utiliser le droit de préemption. Le Bénéficiaire le notifiera alors par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant.

Si le Bénéficiaire désire exercer son droit de préemption, il devra notifier par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes.

Lorsque le Bénéficiaire informe par écrit l'Actionnaire Cédant de sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes, il devient irrévocablement tenu d'acquérir ces actions et l'Actionnaire Cédant est alors irrévocablement tenu de les lui céder aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire sera tenu de s'acquitter du prix de cession des actions et la cession sera régularisée au profit du Bénéficiaire, dans les formes légales et statutaires, dans un délai de 15 jours calendrier à compter de l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession.

La partie des Actions Offertes qui n'aura pas été préemptée par le Bénéficiaire, à l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession, pourra être cédée par l'Actionnaire Cédant au Tiers, aux prix et conditions proposés par ce Tiers à l'Actionnaire Cédant.

L'Actionnaire Cédant informe le conseil d'administration et le Bénéficiaire au plus tard dans les cinq jours calendrier de tout transfert à un Tiers effectué conformément au présent article 5bis.

Toute cession d'actions au profit de tout Tiers qui interviendrait sans que tout autre actionnaire ait été mis en mesure d'exercer son droit de préemption, conformément au présent article 5bis (i), sera nulle de plein droit et ne sera opposable ni aux autres actionnaires, ni à la société.

En cas de transfert d'actions entre les actionnaires, les actions cédées feront automatiquement partie de la catégorie d'actions détenue par l'Actionnaire cessionnaire.

(ii) Cessions à cause de décès

Les héritiers et légataires d'actions de la société peuvent rester actionnaires pour autant qu'ils soient acceptés en tant qu'actionnaire par tous les autres actionnaires, et ce pour la totalité des actions qui leurs sont échues suite à l'héritage.

Le conseil d'administration convoquera à cette fin, dans le mois à partir du moment où il a pris connaissance du décès de l'actionnaire, une assemblée générale extraordinaire en vue de délibérer sur ladite acceptation. Cette assemblée générale ne peut délibérer qu'à condition que tous les actionnaires (autres que les actionnaires-héritiers/légataires) soient présents ou représentés.

Dans le cas où - à défaut d'une décision unanime des autres actionnaires -un, plusieurs ou tous les héritiers ou légataires ne sont pas acceptés en tant qu'actionnaires avec la totalité de leurs actions, les actionnaires qui ont voté contre leur acceptation, doivent dans les trois mois à compter de la date de la décision de l'assemblée générale extraordinaire racheter les actions dont la cession a été refusée et ce proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Le prix d'achat sera déterminé par un expert désigné de commun accord par les héritiers et/ou légataires et les actionnaires obligés à l'achat, sauf en cas d'accord sur le prix d'achat. L'expert doit fixer le prix dans les 30 jours de sa désignation. S'il n'y a pas d'accord sur un expert, celui-ci sera désigné par le tribunal compétent statuant comme en référé. Les frais de désignation de l'expert seront supportés par les actionnaires obligés à l'achat.

Si l'achat des actions dont le transfert a été refusé n'a pas lieu dans le délai de trois mois décrit supra, les héritiers et/ou légataires des actions demeureront irrévocablement actionnaires de la société.

Pour tout ce que les statuts n'auraient pas prévu, il est renvoyé aux dispositions légales en la matière.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société."

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'insérer dans les statuts un nouvel article 11 (suivant la numérotation actuelle) ayant la teneur suivante:

" **Art. 11.** Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquels il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre."

*Septième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, avec effet au 11 avril 2012 et en conséquence de modifier le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> et le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 6 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . 3<sup>ème</sup> alinéa.** Le siège social est établi à Strassen. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

" **Art. 6. 1<sup>er</sup> alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Strassen, au siège de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 11.00 heures."

*Huitième résolution*

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de renuméroter les actuels articles 5 à 10 des statuts qui deviendront les articles 6 à 11 et les actuels articles 11 à 15 des statuts qui deviendront les articles 13 à 17, lesquels statuts seront désormais établis exclusivement en langue française.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Richard BREKELMANS, Johan DEJANS et Michael VERHULST comme administrateurs, à compter du 11 avril 2012 et de leur accorder décharge pour l'exercice de leurs mandats.

*Dixième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 11 avril 2012:

a) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

b) la société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

c) la société à responsabilité limitée "TAXIOMA s. à r.l." ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2016.

Madame Maryse MOUTON, expert-comptable, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée" préqualifiée.

Madame Ingrid HOOLANTS, prénommée, est désignée représentante permanente de la société "TAXIOMA s. à r.l." préqualifiée.

*Onzième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société à responsabilité limitée "EURAUDIT S.à r.l." comme commissaire aux comptes de la société, à compter du 11 avril 2012 et de lui donner décharge de sa fonction.

*Douzième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 11 avril 2012.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M.WEBER, DEMEYER, RENTMEISTER, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 24 avril 2012. Relation: CAP/2012/1524. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 16 mai 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012059179/302.

(120081841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

**SGG Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 152.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055343/9.

(120077266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Société Flue S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 71.083.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055348/9.

(120077293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Ideal Standard International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 160.198.

Ailbhe Jennings, membre du Conseil d'administration de la société Idéal Standard International S.A., déclare sur l'honneur avoir comme adresse professionnelle: 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Ailbhe Jennings constate également les changements d'adresse suivants:

Monsieur Steven BARNES

John Hancock Tower

200 Clarendon Street

USA-02116 Boston

Monsieur Walid SARKIS

2 Queen's Road Central

Hong Kong

Monsieur Gary Cleaver

1789 Chaussée de Wavre

B-1160 Brussels

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012056412/21.

(120078831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**Sodalis SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9560 Wiltz, 21, rue du Dix Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 53.486.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012055349/14.

(120077529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Sofimat S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 43.548.

Le Bilan au 30.11.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055351/10.

(120077724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Sofit International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 161.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055352/9.

(120077614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Sail Multi-Strategies Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 81.256.

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 30 avril 2012 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ré-élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

- Monsieur Harold Yoon, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Hong-Kong - 2 Queen's Road Central;

- Madame Yan-Yan Li, Administrateur, demeurant à Hong-Kong - 2 Queen's Road Central;

- Madame Kim Ching Choy, Administrateur, demeurant à Hong-Kong - 2 Queen's Road Central.

2. L'Assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. dont le siège social se situe 400 Route d'Esch, L-1014 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

*Pour SAIL MULTI-STRATEGIES FUND*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012056646/21.

(120079668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**Stare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3271 Bettembourg, 101, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 117.868.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012055353/11.

(120076990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---



**Start Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 141.422.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour START HOLDCO S.à r.l.*

Référence de publication: 2012055354/10.

(120077339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Starting Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 141.425.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour STARTING LUXCO S.à r.l.*

Référence de publication: 2012055355/10.

(120077338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Pantheom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 125.849.

*Extrait du Procès-Verbal de  
l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 10 avril 2012*

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 10 avril 2012, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique), le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 10 avril 2012, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg, le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PANTHEOM S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2012057856/23.

(120081423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

---

**Stasia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 49.748.

Le Bilan au 30.11.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055356/10.

(120077723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**State Street Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 32.771.

Les comptes annuels consolidés au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055357/11.

(120077055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

**Steffes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 79.647.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012055358/10.

(120077319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

**ASR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Howald, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 109.355.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 avril 2012*

En date du 25 avril 2012, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle ratifie la décision du conseil d'administration du 30 septembre 2011 d'accepter la démission de Messieurs Paul MESTAG et Jean-François FORTEMPS de leurs postes de membre du conseil d'administration et de procéder à la nomination de Monsieur Stéphane BRUNET comme nouvel administrateur avec adresse professionnelle 33, rue de Gasperich, L- 5826 Hesperange, à la même date.

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Claire COLLET avec adresse professionnelle 33 rue de Gasperich, L- 5826 Hesperange, FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT Luxembourg S.A. représenté par Marnix ARICKX, Monsieur Jack JULICHER, Monsieur Iwan van den BERG et Madame Nathalie MORONI avec adresse professionnelle 33 rue de Gasperich, L- 5826 Hesperange.

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société PriceWaterhouseCoopers;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ASR FONDS

Référence de publication: 2012058081/23.

(120082111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

**Structor, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 143.045.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 11 juillet 2011*

A été élu administrateur, en remplacement de Madame Martine KAPP, démissionnaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

A été élu commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Pascal FABECK, démissionnaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- HRT Révision S.A., demeurant à 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour la société  
Un administrateur

Référence de publication: 2012055359/17.

(120077108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Super Price, Société Anonyme.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 101.338.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012055360/14.

(120077447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Camlux A, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.564.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 2012, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 avril 2012, LAC/2012/16129, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société "CAMLUX A" (en liquidation volontaire), RCS Luxembourg Numéro B 114.564, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée en date du 10 février 2006, par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1018 du 24 mai 2006.

La Société a été mise en liquidation le 7 décembre 2006, suivant une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société passée devant le notaire sousigné, publié au Mémorial C, numéro 501 du 31 mars 2007.

La Société a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et dossiers de la société seront gardés durant und période de 5 (cinq) années à partir de la date de la publication de la clôture de liquidation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à l'adresse suivante : 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012058133/23.

(120081437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

---

**Secti Toitures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9163 Kehmen, 17, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 168.815.

**STATUTS**

L'an deux mil douze, le vingt-trois avril.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Madame Carmen Dolores SOARES MARTINS, administrateur, née le 6 novembre 1968 à Vale de Cambra (Portugal), demeurant à L- 9371 GILSDORF, 6a, rue des Jardins;

2. Monsieur Manuel Nuno SOARES LEITE, maître-couvreur, né le 12 juillet 1962 à Vale de Cambra (Portugal), demeurant à L-5374 Munsbach, 33, rue du Parc,

ici représenté par Madame Carmen Dolores SOARES MARTINS, ci-avant nommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la partie comparante, le comparant présent et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d’une société anonyme qu’ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### “Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme (“la Société”), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (“les Lois”) et par les présents statuts (“les Statuts”).

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend comme dénomination “SECTI TOITURES S.A.”

**Art. 3. Siège social.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Bourscheid.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d’administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d’ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l’activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l’étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l’étranger jusqu’à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d’effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l’un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l’engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Objet.** La société a pour objet l’exploitation d’une entreprise de toiture, de ferblanterie ainsi que de charpente.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d’autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu’à l’étranger.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions, d’une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l’assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 7. Prime d’émission.** En outre du capital social, un compte prime d’émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d’émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu’un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l’une ou l’autre forme, au choix des actionnaires, à l’exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d’actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d’actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d’actions et les dates de tels transferts.

**Art. 10. Composition du Conseil d’Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d’Administration composé de trois membres au moins, qui n’ont pas besoin d’être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n’a plus qu’un associé unique, la composition du Conseil d’Administration peut être limitée à un membre, appelé “administrateur unique”, jusqu’à l’assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l’existence de plus d’un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

**Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

**Art. 12. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué. Toute fois, en ce qui concerne la gestion journalière, la société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Acompte sur dividende.** Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 15. Rémunération et Débours.** Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 17. Responsabilité des administrateur(s).** Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

**Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 19. Actionnaire(s).** Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois d'avril à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 21. Assemblées générales.** Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 24. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.



Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (“la Réserve Légale”) dans le respect de l’article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d’être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 25. Affectations des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l’affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d’une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d’émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

**Art. 26. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d’acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

**Art. 27. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.”

#### *Dispositions transitoires*

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, présents ou représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire intégralement les cent (100) actions comme suit:

Monsieur Manuel Nuno SOARES LEITE, prénommé, . . . . .	51 actions
Madame Carmen Dolores SOARES MARTINS, prénommée, . . . . .	49 actions
Total des actions: . . . . .	100 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25 %, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu’il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l’existence des conditions énumérées à l’article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l’accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, représentant l’intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont déclarés dûment convoqués, et après délibération, ils ont pris à l’unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), celui des administrateurs-délégués à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d’administrateurs:
  - Monsieur Manuel Nuno SOARES LEITE, maître-couvreur, né le 12 juillet 1962 à Vale de Cambra (Portugal), demeurant à L-5374 Munsbach, 33, rue du Parc;
  - Madame Carmen Dolores SOARES MARTINS, administrateur, née le 6 novembre 1968 à Vale de Cambra (Portugal), demeurant à L- 9371 GILSDORF, 6a, rue des Jardins;
  - Monsieur Nuno Miguel DE ALMEIDA LAGES, administrateur, né à Vale de Cambra (Portugal) le 29 septembre 1971, demeurant à L- 9371 Gilsdorf, 6a, rue des Jardins.

3. A été appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:

- Monsieur Manuel Nuno SOARES LEITE, maître-couvreur, né le 12 juillet 1962 à Vale de Cambra (Portugal), demeurant à L-5374 Munsbach, 33, rue du Parc.

4. La durée du mandat des administrateurs et de l'administrateur-délégué prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.

5. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué. Toute fois, en ce qui concerne la gestion journalière, la société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

6. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes la société C.F.N. GESTION S.A., ayant son siège social au 20, Esplanade L-9227 Diekirch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.390.

7. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.

8. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L- 9163 Kehmen, 17, Hauptstrooss.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant présent et mandataire du comparant représenté, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la prédite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C.D. Soares Martins, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 25 avril 2012. Relation: DIE/2012/4828. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 25 avril 2012.

Référence de publication: 2012057920/256.

(120081311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

**Synergo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.664.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012055363/13.

(120077166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

**T. Rowe Price International Ltd, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.818.

EXTRAIT

En date du 1<sup>er</sup> Mai 2012 le conseil d'administration de T. Rowe Price International Ltd, une société de droit anglais, a décidé d'accepter la démission de Monsieur Robert Todd Ruppert en tant qu'administrateur avec effet au 30 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T. Rowe Price International Ltd, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2012055364/12.

(120077284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

**Tar Heel Trading International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.008.

Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Tar Heel Trading International S.à r.l.

R. van't Hoef / G.E.A.O. Cousin

Gérant B / Gérant B

Référence de publication: 2012055365/13.

(120076928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Volkswagen Finance Luxembourg S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 166.745.

Aus dem Beschluss des Vorstands vom 11. Mai 2012 der Volkswagen Finance Luxembourg S.A. (die "Gesellschaft") geht hervor, dass der Sitz der Gesellschaft vom bisherigen Sitz in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg nach

291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. Mai 2012.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2012055399/16.

(120077533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Tendance Vins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.010.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.05.2012.

Référence de publication: 2012055366/10.

(120077329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Tiscali Financial Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 133.840.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012055368/10.

(120077249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Triam Institutional Real Estate I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 137.930.

En date du 10 mai 2011, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la Société du 41, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg au 18, rue d'Orange L-2267 Luxembourg et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Trian Institutional Real Estate I S.A.  
Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.  
Signature  
Un mandataire*

Référence de publication: 2012055371/14.

(120076888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Allfoodconcept S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 93.593.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 19 avril 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- ALLFOODCONCEPT S.A., avec siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, dénoncé le 14 janvier 2010

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, et liquidateur Maître Michel NICKELS, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 11 mai 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Michel Nickels  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012057390/20.

(120079723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.079.485.228,50.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

Il est à noter que l'adresse de l'un des associés de la Société, Raychem (HK) Limited a changé.

Désormais la nouvelle adresse et la suivante: Rm. 1301, Ocean Centre, 5 Canton Road, Tsimshatsui, Kowloon, Hong Kong. Toutes les autres informations restent inchangées.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tyco Electronics Holding S.à r.l.  
Signature  
**UN MANDATAIRE**

Référence de publication: 2012055372/14.

(120077219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**TyCom Holdings II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.098.

En date du 7 mai 2012, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de Bryan Tidd et Christoph Zeyen pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes clos en 2012.

Les actionnaires ont également décidé de nommer BDO Tax & Accounting ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, BP 351 à Luxembourg (L-2013) et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147571 comme commissaire de la Société pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes clos en 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

TyCom Holdings II S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012055373/18.

(120076867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

**GSC European Mezzanine Luxembourg VI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.321.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 7 mai 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant que gérant avec effet au 7 mai 2012;
- nomination, en remplacement du gérant démissionnaire, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat au 7 mai 2012, de TMF Secretarial Services S.A, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014;
- confirmation que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé par les gérants suivants:
  - \* TMF Corporate Services S.A
  - \* TMF Administrative Services S.A
  - \* TMF Secretarial Services S.A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Mai 2012.

*Pour la société*

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012056379/22.

(120078916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

**Tactical Investment Product, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.546.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 20 avril 2012 et a reconduit les mandats d'administrateurs de

- M. Alex RAUCHENSTEIN
  - M. Florian HERZOG
  - M. Marc BRIOL
  - M. Gilles PAUPE
  - M. Frédéric FASEL (demeurant professionnellement 3 Boulevard Royal, L-2449 – Luxembourg)
- pour une période d'une année se terminant lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2013.

L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, Deloitte Audit pour une durée d'un an se terminant le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2013.

Référence de publication: 2012055374/18.

(120077482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

**Tatimati S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 106.264.

Le Bilan au 30.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055375/10.

(120077721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

**Tatimati S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 106.264.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055376/10.

(120077722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Warburg Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 29.905.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 9. März 2012*

Am 9. März 2012 um 9 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Die Verwaltungsratsmandate der Mitglieder, Sabine Büchel, Detlef Mertens und Hans-Jürgen Schäfer wurden um ein weiteres Jahr verlängert und enden mit Ablauf der im Jahr 2013 stattfindenden Generalversammlung.

Die Prüfungsgesellschaft BDO Audit, Société Anonyme, wird zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2012 bestellt.

Luxemburg, den 4.4.2012.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012055402/16.

(120077552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Taylor S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.232.

Le Bilan au 30.11.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055377/10.

(120077720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Tebat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 400.000,00.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 60.284.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055378/11.

(120076822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Themus-IPC.EU, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.984.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055381/11.

(120077225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**GSC European Mezzanine Luxembourg VII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.322.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 7 mai 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant que gérant avec effet au 7 mai 2012;
- nomination, en remplacement du gérant démissionnaire, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat au 7 mai 2012, de TMF Secretarial Services S.A, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014;
- confirmation que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé par les gérants suivants:

\* TMF Corporate Services S.A

\* TMF Administrative Services S.A

\* TMF Secretarial Services S.A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Mai 2012.

*Pour la société*

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012056380/22.

(120078894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**Thermolux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 40, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 42.667.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg le 02 mai 2012*

1. L'Assemblée décide de révoquer Monsieur Laurent TURMES, demeurant à L-7761 MEDERNACH, 42, rue de la Rochette, du poste de gérant administratif, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2012.

Luxembourg, le 07.05.2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012055382/13.

(120077017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Tilltro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 131.615.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012055383/14.

(120077526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Universal Air Charter, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 34.700,00.**

Siège social: L-8156 Bridel, 31, rue Lucien Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 16.694.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012055385/11.

(120076991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Arlequin Média Com Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 5B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 162.547.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue à Esch-sur-Alzette le 29 avril 2012*

Il résulte dudit procès-verbal que le sieur Jean Claude STROTTNER, demeurant à L-4318 Esch-sur-Alzette, 5 rue Schortgen a démissionné de sa fonction d'administrateur délégué avec effet immédiat.

Le sieur Nico CASTIGLIA, demeurant à L-4280 Esch-sur-Alzette, 5b Boulevard Prince Henri a été nommé administrateur délégué à compter du 29 avril 2012 pour une durée indéterminée.

Le sieur Rabah LARBI, demeurant à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch a été nommé administrateur à compter du 29 avril 2012 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012055438/16.

(120077455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**Diga Consulting SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.383.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 mai 2012*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 mai 2012*

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012058197/27.

(120082336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

---